

**LEGENDE**

- Limite de zone
- Espace Boisé Classé (E.B.C.)
- Espace Végétalisés à mettre en valeur- (L123-1-5-7)  
Se reporter aux dispositions générales du Règlement
- Emplacement réservé pour la voirie / Largeur
- Emplacement réservé pour Equipement public
- Servitude pour la mixité sociale, 30 % minimum  
Se référer à l'annexe 1-2 du Rapport de présentation
- Emprise de Voie bruyante de catégorie 3.  
Se reporter à l'annexe 5: Les secteurs affectés par le bruit
- Patrimoine agricole d'intérêt patrimonial (L123-3-1)  
Se reporter à l'annexe 1-1: Inventaire du patrimoine agricole
- Patrimoine bâti à préserver (L123-1-5-7)  
Se reporter à l'annexe 1-3: Inventaire du patrimoine paysager
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation. Se reporter au 2-1.

**Zones Urbaines :**

- Ua Secteur urbain ancien - Servitude de mixité sociale. Pour toute opération de 5 logements et plus, il est demandé d'affecter 20% de la SDP réalisée à des logements en localité aidée.
- Ub Secteur d'extension urbaine de densité moyenne
- Uh Secteur urbain périphérique multifonctionnel
- Ui/Ui' Secteur dédié au maintien de l'activité économique
- Ue Secteur dédié aux équipements collectifs

**Zones à Urbaniser :**

- AU Secteur dédié à la diversification de l'habitat  
Pour les zones 1AU et 1 AUb, se référer aux 2-1: OAP
- AUi Secteur dédié au renforcement de l'activité économique

**Zones Agricoles :**

- Aa Secteur protégé
- Ab Secteur de renforcement de l'activité agricole

**Zones Naturelles :**

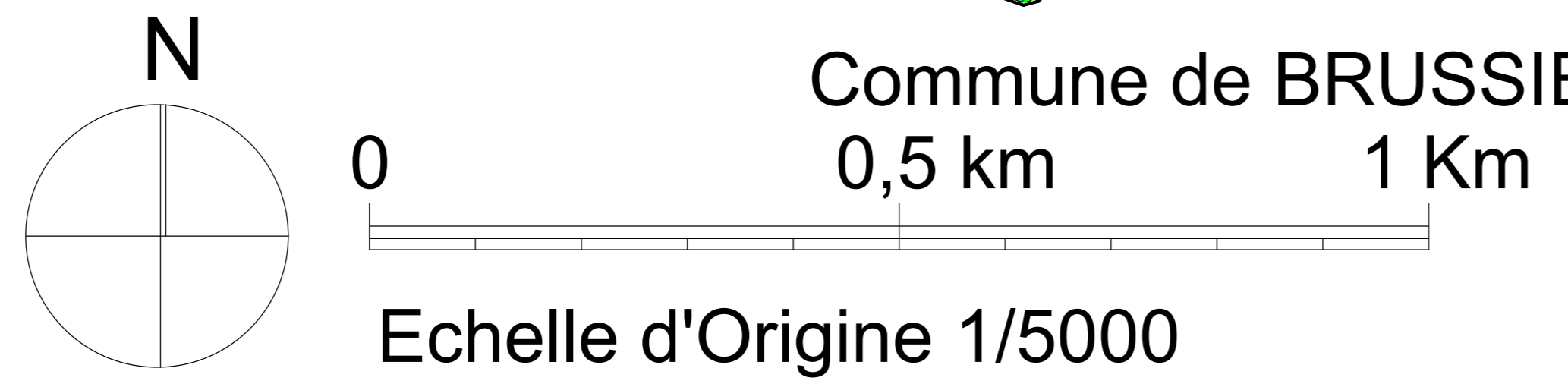
- N Secteur d'intérêt écologique ou paysager
- Nh Secteur bâti d'intérêt paysager ou patrimonial
- NL Secteur dédié aux loisirs de plein air

**Aléas géologiques**

- Secteurs d'aléas faibles soumis à conditions :  
Se reporter aux dispositions générales du Règlement
- Secteurs d'aléas forts soumis à conditions :  
Se reporter aux dispositions générales du Règlement

**Risques d'inondations**

- Zone inconstructible - Se reporter aux dispositions générales du règlement



**1- Les Emplacements Réservés pour Elargissement ou création de voies**

N°	Vocation	Emprise ou superficie indicative	Bénéficiaire
V 1	Elargissement de la VC 10, entre la VC 12 et la D 750, avec traitement piétonnier et aménagement du carrefour.	10 m	Commune
V 2	Création d'un accès à la zone AUi sur la VC18.	910 m <sup>2</sup>	Commune
V 3	Aménagement du carrefour entre la Rd 24 et la VC 202.	1743 m <sup>2</sup>	Commune
V 5	Elargissement de la voie d'accès à la zone AUi des Garelles.	10 m	Commune

**2 - Les Emplacements Réservés pour équipements**

N°	Vocation	Emprise ou superficie indicative	Bénéficiaire
R 1	Création d'un parking public au hameau de La Combe. Parcelle n° 378.	1547 m <sup>2</sup>	Commune

Département du Rhône  
**Commune de Bessenay**



PLAN LOCAL D'URBANISME  
Document Graphique

**4 - Plan de zonage**

Révision prescrite le :	13 Janvier 2009
Arrêtée le :	29 Mars 2011
Approuvée le :	17 Janvier 2012
Modification n° 1 Approuvée le :	18 Octobre 2016
Révision avec examen conjoint n° 1 Approuvée le :	5 Décembre 2017
Modification n° 2 Approuvée le :	29 Septembre 2020
Modification n° 3 Approuvée le :	En cours
Déclaration de Projet Approuvée le :	En cours